François-Louis et Angèle-Honorine Parigny, deux "Justes parmi les Nations"

Une intense émotion ! Voilà bien l'expression qui convient pour qualifier l'atmosphère qui a entouré, hier matin, la cérémonie qui s'est tenue en mairie de Châteaurenard, orchestrée par le député-maire Bernard Reynes : François-Louis et Angèle-Honorine Parigny ont été élevés, à titre posthume, au rang de "Justes parmi les Nations". À l'hiver 1943, ils ont hébergé, caché et sauvé des horreurs de la seconde guerre mondiale, la jeune Marion Deichmann alors âgée de 11 ans, qui n'avait pour seul tort que d'être Juive. C'était à Saint-Hilaire, dans la Manche.

Devant MMes Reichmann et Mazor, MM. Castoldi et Reynes, et des porte-drapeaux, dont celui des Déportés, si cher à Angelo Panarotto, M. Coen a remis la Médaille des Justes aux enfants Parigny. / PH NN.C.-B.

Sur le Mur des Justes

Comme 4 000 autres Français, ils rejoignent les non-juifs qui ont obtenu cette distinction civile, la plus haute de l'État d'Israël. Un diplôme et une médaille des Justes, ont été remis à leurs enfants, Claudine Vigneron et Daniel Parigny, pour symboliser cette reconnaissance. Leurs noms seront gravés sur le Mur des Justes à Jérusalem ainsi qu'au Mémorial de Paris. Une remise sous le regard ému aux larmes de toute l'assistance, et peut-être encore plus de celle qui leur doit la vie. Mme Deichmann a en effet fait un long déplacement depuis Sauverny (Ain) pour rejoindre Châteaurenard à l'occasion de cette cérémonie qu'elle a, du reste, elle-même initiée.

"En honorant aujourd'hui François-Louis et Angèle-Honorine, pour leur courage devant l'oppression et le déni de l'être humain, nous contribuons aussi au Droit à la Mémoire pour les nouvelles générations... Pour qu'elles soient averties du danger de l'intolérance, de l'antisémitisme, du racisme et qu'ils sachent se garder de la malhonnêteté intellectuelle des négationnistes", a souligné Serge Coen, délégué du Comité français Yad Vashem. En s'adressant plus particulièrement aux jeunes collégiens de Roquecoquille qui ont lu le poème "Le badge" et de Saint-Joseph qui ont lu le poème "Les Justes".

Un message repris par Anita Mazor, après le Chant des Partisans. La Consul Général d'Israël à Marseille a insisté sur le courage exceptionnel et le dévouement de ce couple extraordinaire qui a recueilli et élevé Marion, comme leur propre enfant. *"Nous sommes également là pour transmettre la mémoire de la Shoah et nous rappeler à quoi peuvent mener les déviances les plus extrêmes de la nature humaine... Aujourd'hui, cette haine et l'antisémitisme n'ont pas disparu"*.

L'émotion a été à son comble lorsqu'avant la diffusion du chant "Nuit et brouillard, Mme Deichmann a relaté son histoire et remercié chaleureusement cette famille si généreuse. *"Cette cérémonie est un symbole fort. Elle signifie que nous ne devons rien oublier du passé de notre pays... C'est un devoir de se souvenir. Un peuple sans mémoire est un peuple sans avenir. Et on peut toujours être amenés à reproduire les erreurs du passé"*, a aussi affirmé, en conclusion, le Sous-Préfet d'Arles, Pierre Castoldi. Insistant sur la nécessité de transmettre ces événements fraternels. Et de dire non à la tentation de la haine.

Les hymnes nationaux "Hatikva" et "la Marseillaise" ont alors résonné pour rendre encore hommage à ces personnes qui ont sauvé des vies au péril de la leur. Très émouvant!

Nelly COMBE-BOUCHET
nbouchet@laprovence-presse.fr

Sur le bureau, en mairie, une photo représentait le couple qui a sauvé Marion Deichmann, petite Juive de 11 ans. / PHOTO N.C.-B.

L'histoire de Marion Deichmann

Née en 1932, Marion Deichmann a croisé la route de la famille Parigny en 1943. Elle a grandi à Karlsruhe quand sont survenues les premières persécutions antisémites en 1933. L'entreprise de son père, Kurt, fut alors saccagée. En 1934, la famille s'est installée au Luxembourg. Après la séparation de ses parents, le visa provisoire luxembourgeois n'étant pas reconduit, Marion a rejoint Paris, à l'été 1940, avec sa mère, Alice, et un oncle installé dans le 14e arrondissement.

Les événements atroces se précipitent et 16 juillet 1942, au matin, deux policiers viennent arrêter sa mère qui est emmenée à Drancy puis déportée à Auschwitz où elle sera assassinée dès son arrivée. Dans un état second, désemparée, la fillette va de placement en placement jusqu'à ce qu'elle soit confiée à la famille Parigny installée à Saint-Hilaire du Harcouet dans la Manche. Propriétaires d'un bar-tabac, ils ont trois enfants : Michel (15 ans), Daniel (8 ans), Claudine (12 ans).

Véritablement traitée comme une enfant de la famille, Marion a fréquenté, avec Claudine, une école catholique. Il y a beaucoup d'Allemands dans la région. L'une des chambres de la maison est réquisitionnée par un soldat du Reich. Par sécurité, elle sera baptisée et fera sa première communion. À la fin de la guerre, son oncle la ramène dans la capitale où se trouve sa grand-mère. Mais elle a gardé un contact fort avec ses sauveurs jusqu'en 1973, année du décès de François Parigny. Elle a raconté cette histoire, dans un livre *"Je voudrais que son nom apparaisse partout"*, publié en 2012 aux Éditions l'Harmattan. Cela lui a permis de renouer le lien avec Claudine et Daniel, les seuls survivants de cette famille, qu'elle a souhaité voir honorer.

N.C.-B.